



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

âge de la retraite

Question écrite n° 11839

Texte de la question

M. Damien Alary attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat aux personnes handicapées sur la situation des travailleurs handicapés au regard de leur retraite. Les travailleurs handicapés ne bénéficient d'aucun aménagement quant à leur départ en retraite ; ils doivent en effet avoir cotisé 160 trimestres pour avoir droit à la retraite à taux plein. Or, ces personnes ont souvent fait de gros effort tout au long de leur vie pour travailler dans des conditions souvent difficiles et surmonter leur handicap et la pénibilité de leurs tâches professionnelles. En conséquence, il lui demande s'il souhaite donner la possibilité aux travailleurs handicapés d'anticiper leur départ en retraite.

Données clés

Auteur : [M. Damien Alary](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11839

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : personnes handicapées

Ministère attributaire : personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 2003, page 966

Question retirée le : 27 avril 2004 (Fin de mandat)